



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREMIERE DEMANDE – CARTE DE RESIDENT LONGUE
DURÉE-UE**

**POUR DEMANDEUR DE NATIONALITE TUNISIENNE
3 ANS + RESSOURCES**

Pour chaque document veuillez fournir une photocopie.
Aucune photocopie ne sera faite en préfecture.
Cette liste est non exhaustive.

Situation à justifier :

- **Résidence régulière ininterrompue d'au moins 3 années en France,**
(ne sont pas prises en compte les prestations familiales et les allocations) ;
- **Moyens d'existence personnels, stables, réguliers au moins équivalent au SMIC au cours des 3 années qui précèdent la demande.**(ne sont pas prises en compte les prestations familiales et les allocations) ;

Documents à fournir à la préfecture :

- **Copie du passeport en cours de validité (page avec l'identité et celles avec les cachets d'entrées et de sorties);**
- **Copie de la carte de séjour en cours de validité ;**
- **2 Photos d'identité récente (format 35mm x 45 mm pas de copie)**
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, quittance de loyer ...)** ;
- **Attestation de droits CAF datant de moins de 2 mois ;**
- **Attestation de la caisse d'assurance maladie;**

- **Justificatif de situation professionnelle :**
 - Si vous êtes salarié : une copie de votre contrat de travail accompagnée d'une copie de vos douze derniers bulletins de salaire ;
 - Si vous êtes demandeur d'emploi : un justificatif d'inscription à pôle emploi accompagné d'une copie de vos trois derniers bordereaux de versement des indemnités ;
 - Si vous êtes auto entrepreneur : un extrait du KBIS accompagné d'une copie de vos trois dernières déclarations URSSAF (mensuelles ou trimestrielles).